

La besnoitiose bovine ou maladie à peau d'éléphant est une maladie parasitaire vectorielle provoquée par un parasite de la famille des coccidies, en progression en France avec un gradient Sud-Nord. Le bovin est l'hôte intermédiaire mais c'est l'animal le plus cliniquement atteint et **de manière incurable**. Elle touche **tous les bovins, quelle que soit leur race**, avec une sensibilité particulière des mâles qui peuvent devenir définitivement stériles.

Comment se transmet la besnoitiose ?

Elle se transmet de bovins à bovins par des piqûres d'insectes (taons, stomoxes). Une transmission est possible via les aiguilles. Après inoculation, le parasite se multiplie et peut envahir l'ensemble des organes formant des kystes.

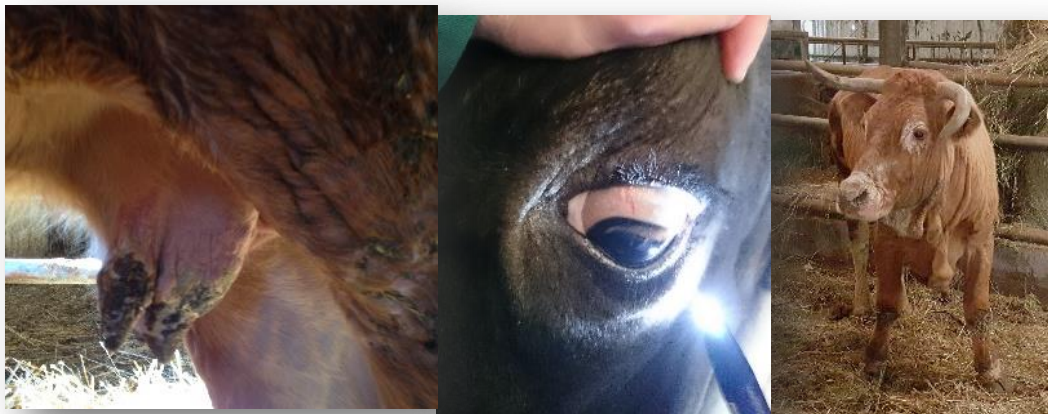
Une maladie en plusieurs phases ...

Du fait de sa transmission par des insectes hématophages, il s'agit d'une maladie plutôt saisonnière, sévissant à la belle saison. De nombreux bovins touchés par la maladie vont parvenir à la maîtriser par réaction immunitaire et deviennent alors des porteurs latents sans en exprimer la maladie. Ceux qui ne maîtrisent pas l'infection vont développer la maladie...

Repérer les premiers symptômes et signes cliniques est essentiel afin de réagir au plus vite !

Après une incubation de 6 à 10 jours, trois phases se succèdent :

- **La phase fébrile – 3 à 10 jours** : le bovin est malade, il s'isole, ne mange plus, il fuit la lumière, il a les yeux et le nez qui coulent et présente une forte fièvre (40-41°C). La peau est alors à ce stade très sensible au pincement.
- **La phase des œdèmes – 1 à 2 semaines** : La fièvre disparaît et des œdèmes bien visibles apparaissent à la tête et à l'extrémité des membres. Les testicules ou mamelles peuvent être enflés, l'animal se déplace difficilement.
- **La phase de dépilation ou sclérodermie** : les œdèmes vont disparaître et la peau va s'épaissir, on parle souvent de peau d'éléphant, elle se plisse, se cartonne, les poils tombent... Les animaux vont alors s'amaigrir, et cela peut aboutir à leur mort. Les taureaux peuvent devenir stériles de façon irréversible.



Signes cliniques de la besnoitiose (Source : FRGDS Auvergne, FRGDS Limousin, FRGDS Midi-Pyrénées, L. Gavet, JP Alvieu, P. Jacquiet)

Comment protéger mon troupeau contre une contamination ?

Il n'y a pas de vaccin disponible, pas de traitement qui permet de guérir les animaux, au mieux l'évolution des symptômes est stoppée.

De fortes doses d'anti-infectieux en début de maladie permettent de limiter les symptômes. **Attention** : traités et guéris en apparence, les animaux restent porteurs à vie du parasite. Ils constituent un réservoir de contagion pour le troupeau et doivent être éliminés rapidement.

La maladie lorsqu'elle sévit dans un troupeau progresse rapidement d'une année sur l'autre. Les conséquences de la besnoitiose sont variables d'un élevage à l'autre, elles peuvent être lourdes économiquement avec de la mortalité, une réforme précoce des animaux atteints et une moins-value commerciale, des problèmes de stérilité des taureaux peuvent être également observés.



Taureau en phase de sclérodémie.

Aujourd'hui, le contrôle à l'introduction est le seul moyen de se protéger !!!

Des analyses sérologiques peuvent être réalisées sur des prélèvements sanguins à partir de 6 mois d'âge.

Dans les **troupeaux atteints**, la gestion du pâturage avec une distance de 300 m avec des animaux connus infectés peut être mise en place ainsi que l'utilisation d'aiguilles à usage unique lors des opérations de prophylaxies ou traitements divers permettent de limiter l'avancée de la maladie dans un troupeau.

Une étude est en cours en lien avec l'ENVT, la FRGDS Occitanie et le GDS de l'Aveyron, afin d'étudier la PCR sur prélèvement de peau pour identifier les bovins infectés sans signes cliniques (porteurs de kystes).

Les premiers signes cliniques ne sont pas spécifiques à la besnoitiose et il est difficile de diagnostiquer la maladie. En cas de doute, n'hésitez pas à isoler immédiatement les animaux suspects et faites réaliser des prélèvements par votre Vétérinaire pour confirmer le diagnostic.

Soyez vigilants !

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre Vétérinaire ou le GDS Aveyron au 05.65.42.18.92, vous pouvez également consulter notre site internet www.fodsa-gds12.fr.